

Supplique pour le thon rouge

Isabelle Autissier et Serge Orru

Monsieur le Président de la République,

Le 9 janvier 2010

Le thon rouge est proche de l'extinction.

Ce majestueux grand prédateur est encore présent dans nos océans grâce à un délicat équilibre entre pêche traditionnelle et respect de l'espèce. Cette relation entre l'homme et l'animal dure depuis 5000 ans. Malheureusement, sa survie est aujourd'hui menacée par le déploiement, ces dernières décennies, d'une pêche intensive, basée sur le profit à court terme répondant à une demande forte du marché japonais.

L'erreur fut de penser l'océan infini, immense garde-manger sans limite. Nous avons donc accru la taille et le nombre de nos bateaux pour aller pêcher plus, plus loin et plus profond. Les pouvoirs politiques sont aussi responsables de cet emballement déraisonné. En finançant la construction des navires par l'octroi de subventions publiques, ils ont accéléré le phénomène. Pour la pêcherie du thon rouge, le contribuable aura financé la quasi intégralité des derniers navires, ceux-là même responsables du déclin de l'espèce.

Nous aurions dû tirer les leçons de l'effondrement des populations de cabillaud à Terre-Neuve au début des années 90. Mais même en cette année de la biodiversité, l'histoire pourrait bégayer.

La biodiversité, c'est l'immense variété des espèces que l'on trouve sur la planète et les systèmes complexes qu'elles nouent entre elles ; c'est comme un château de cartes, il suffit d'en retirer une pour que tout l'édifice s'écroule. Le thon rouge est une de ces cartes.

Malgré des éléments scientifiques accablants, l'espèce continue d'être pêchée à un niveau bien trop élevé. L'organisation internationale censée la gérer ne suit pas les avis de ses propres experts, succombant aux pressions des industriels de la pêche et de leurs principaux clients. Il n'y a plus rien à attendre de cette institution tant elle a failli. Ses propres analyses montrent que même avec un moratoire d'une décennie, l'espèce n'aurait qu'une « chance » sur deux de sortir de la zone rouge.

Pourtant il reste une vraie chance de sauver ce seigneur des mers. La Principauté de Monaco a déposé une demande d'inscription du thon rouge à l'annexe I de la CITES*, ce qui en interdirait le commerce international et mettrait donc fin à sa surpêche.

Dans votre discours de clôture du Grenelle de la Mer, que nous avons salué, vous aviez annoncé le soutien de la France à « l'inscription du thon rouge à l'annexe de la convention internationale sur les espèces sauvages, pour en interdire le commerce » mais depuis la France semble hésiter.

Notre pays déterminera le vote de l'Europe en faveur de l'interdiction du commerce du thon rouge en mars prochain, à la réunion de la CITES à Doha. Le gouvernement français devant prendre sa décision cette semaine, nous vous demandons, avec force et respect, de ne pas mettre un terme à cette formidable et très ancienne relation qui lie les peuples méditerranéens et le thon rouge. C'est l'unique chance pour sauver à terme la pêche artisanale.

Alors que des acteurs de l'économie française comme Carrefour, Auchan, Casino et les grands chefs de Relais & Châteaux ont cessé de proposer le thon rouge à leurs clients, nous ne comprendrions pas que la France, que vous avez souhaitée leader sur ces questions, ne prennent pas une décision claire, forte et sans réserve.

Monsieur le Président de la République, gratiez ce géant des mers !

Les générations futures vous en seront reconnaissantes.

* CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction